



Cette formation en apprentissage vous ouvre les portes de votre futur métier. Elle va vous permettre de :

- **Devenir** un professionnel de la Petite Enfance
- **Découvrir** le secteur professionnel de la Petite Enfance
- **Développer** votre sens relationnel, vos capacités d'adaptation
- Prendre **confiance** en vous
- **Maîtriser** des techniques professionnelles

LES METHODES PEDAGOGIQUES

Les apprentissages sont facilités par l'échange, l'expérience et la découverte personnelle :

- Mise en commun des connaissances particulièrement dans les matières professionnelles et techniques
- Mise en place de **projets** suite au voyage, animation avec enfants...
- Semaines à thèmes avec des intervenants et des visites d'études

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 34 semaines en milieu professionnel par an
- 13 semaines en centre de formation par an en Maison Familiale Rurale sur 2 sites (Férolles / Ste Geneviève-des-bois)

Vous aimez être en relation avec les jeunes enfants et contribuer à leur éveil et leur bien-être, faites-en votre profession.

LES PLUS DE LA FORMATION

Intégrer cette formation en deux ans, c'est aussi :

- Bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** avec un temps de soutien à chaque session de formation et en milieu professionnel
- Effectuer un **voyage à l'étranger**
- Réaliser des **animations** socio-culturelles et artistiques
- Obtenir la formation de **Sauveteur Secouriste du Travail**

VOTRE STATUT

- Salarié d'un organisme dans le domaine de la Petite Enfance : crèche, halte-garderie, accueil de loisirs, école maternelle, Maison d'Assistante Maternelle (M.A.M.), collectivité locale...
- Rémunéré sur un pourcentage du SMIC en fonction de la réglementation en vigueur (voir livret de l'apprentissage du Conseil Régional de la Région Centre)

CAP PETITE ENFANCE EN APPRENTISSAGE

SERVICES AUX PERSONNES - SANTE - SOCIAL

VOTRE PROGRAMME

13 semaines de formation par an, comprenant :

- Des modules d'enseignement généraux et professionnels
- Des pratiques professionnelles : techniques d'animation, de puériculture, économie sociale et familiale, techniques culinaires, entretien du cadre de vie...

34 semaines par an en milieu professionnel



LA POURSUITE DE VOS ETUDES

Après le CAP Petite Enfance, vous pouvez accéder :

- En seconde année de Bac Professionnel en classe de 1^{ère} dont le Bac Pro "SAPAT" (services aux personnes et aux territoires)
- Aux concours de la fonction publique : ATSEM
- À la formation BPIEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports)

LES DEBOUCHES

Après le CAP Petite Enfance, vous pouvez :

- Passer le concours pour être ATSEM
- Être assistante maternelle
- Travailler dans une crèche ou garderie
- Être animatrice en périscolaire ou accueil de loisirs
- Garder les enfants au domicile de leurs parents en étant salarié

COMMENT ENTRER ?

- Après une classe de 3^{ème}
ou
- Après un CAP, un BEP, un BAC PRO
ou
- Être âgé de 16 ans à la signature du contrat d'apprentissage
et
- Trouver un maître d'apprentissage et signer son contrat pour les deux années de formation en structures privées ou publiques



MAISON FAMILIALE
RURALE DE FEROLLES

7 Route de Darvoy - 45150 Férolles
Tél. 02.38.59.73.04 - Fax. 02.38.59.89.67

MFR
FEROLLES

mfr.ferolles@mfr.asso.fr - <http://www.mfr-ferolles.com>

ANIMATION

TOURISME

ALTERNANCE

VENTE

ÉCOLOGIE

SANITAIRE ET SOCIAL

SERVICES AUX PERSONNES

APPRENTISSAGE